



Qui fait quoi ? Mais aussi, qui décide de quoi ?

L'habitude générant l'oubli, il a semblé utile de rappeler l'identité de chacun des acteurs et leur rôle (qui prend la décision d'orientation : les parents ? le chef d'établissement ? la réponse peut étonner).

La Loi d'Orientation sur l'Education de 2005, ainsi que le Décret du 14 juin 1990 (modifié en 1992) sur l'orientation et l'affectation des élèves, les textes récents sur la découverte professionnelle et les parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) mentionnent un certain nombre d'acteurs de l'orientation, énumérés ci-dessous.

A l'issue des débats sur la jeunesse, les acteurs principaux sont restés les mêmes, avec des rôles peut-être pondérés différemment, mais le battement d'ailes de chacun d'eux peut provoquer une tempête qui peut emporter ici plutôt que là l'élève et son projet.

La LOI du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ainsi que des décrets récents de 2011 ont introduit des instances nouvelles, des collaborations nouvelles qui s'organisent actuellement.

Dans l'attente de la stabilisation de ces réorganisations institutionnelles le tableau ci-après reste d'actualité ; si une modification du rôle et des missions des acteurs venait à intervenir, une actualisation de ce document serait annoncée.

Le tableau ci-dessous **réduit** chaque acteur à **une** action significative au regard de l'orientation et sa contribution éventuelle aux 3 termes de l'Education à l'Orientation (EAO) : formation, environnement économique, soi.

Niveau	Acteur	Rôle / orientation	Contribution à la connaissance par l'élève		
			du système de formation	du monde du travail, des conditions de l'insertion	de lui-même
politique	le parlement	vote les lois, le budget ; contrôle l'action du gouvernement	définit les objectifs pour la Nation		
politique	le Conseil Régional	est responsable du développement économique, de la formation professionnelle initiale et continue	en concertation avec le Rectorat, établit la carte des formations pour lesquelles il apporte les moyens matériels		
administratif (hiérarchie)	le gouvernement, dont le Ministre de l'Education	applique les lois ; réglemente	établit les programmes ; nomme les enseignants		
national	L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)	Fait des études et recherches, élabore la documentation ; participe à la formation continue des enseignants	met à disposition les informations et la documentation sur les formations	met à disposition les informations et la documentation sur les activités professionnelles	
administratif (hiérarchie)	le Recteur	Coordonne, régule, impulse, anime localement la politique du gouvernement	en concertation avec le Conseil Régional, établit la carte des formations pour lesquelles il apporte les moyens humains		
administratif (hiérarchie fonctionnelle)	Le Chef du Service Académique d'information et d'orientation (CSAIO), Délégué régional de l'ONISEP	Conseiller technique du recteur : études sur l'orientation dans l'académie ; élaboration des procédures ; souvent pilote de la mission générale d'insertion (MGI)	Diffuse aux enseignants et aux élèves des informations et des documents locaux sur l'évolution des formations	Diffuse aux enseignants et aux élèves des informations et des documents locaux sur l'évolution de l'insertion	
administratif (hiérarchie)	l'Inspecteur d'Académie	Coordonne, régule, impulse, anime localement la politique du gouvernement	affecte		information sur l'affectation, les places vacantes (=référence pour les candidats)
administratif (hiérarchie fonctionnelle)	L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation (IEN-IO)	Conseiller technique de l'inspecteur d'académie : animation des actions d'observation, d'information et d'orientation	Organise l'affectation		

Niveau	Acteur	Rôle / orientation	Contribution à la connaissance par l'élève		
			du système de formation	du monde du travail, des conditions de l'insertion	de lui-même
administratif (établissement)	le Chef d'établissement	garantit l'élaboration d'un programme d'information et d'orientation ; prend la décision d'orientation	anime et impulse les actions	anime et impulse les actions	
administratif (établissement)	le Professeur Principal	coordonne l'équipe pédagogique pour le suivi et les actions d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion	selon le projet d'établissement	selon le projet d'établissement	dialogue avec l'élève et les familles
administratif (établissement)	les Professeurs	enseignement, en assurant la continuité entre les cycles	contribuent à la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations	conduisent des activités de découverte professionnelle (DP 3 heures et DP 6 heures)	évaluent l'élève en fonction de son projet
administratif (établissement)	le Documentaliste	met en place et anime un espace information et orientation	selon les supports disponibles	selon les supports disponibles	
administratif (établissement)	le Conseiller Principal d'Education	participe à l'observation des élèves			facilite le dialogue
administratif (établissement)	les délégués élèves et parents	représentent leurs mandants transmettent des informations au conseil de classe			
administratif (établissement)	le conseil de classe	formule des propositions d'orientation			établit une synthèse transmise par le professeur principal
l'élève et son entourage	l'élève	apprend ; élabore un projet personnel	s'informe	s'informe	se pose des questions, intériorise les réponses
l'élève et son entourage	les parents	sont responsables de l'éducation de leur enfant ; expriment des intentions et des vœux d'orientation	s'informent	connaissent leur propre environnement économique	dialoguent avec l'équipe éducative
l'élève et son entourage	les camarades	provoquent parfois des effets de groupe : (dé)motivation, tropisme vers une nature, un lieu de formation			

Niveau	Acteur	Rôle / orientation	Contribution à la connaissance par l'élève		
			du système de formation	du monde du travail, des conditions de l'insertion	de lui-même
administratif (partenaires extérieurs à l'établissement)	le Médecin scolaire	détermine l'aptitude médicale à suivre une formation			bilan médical
administratif (partenaires extérieurs à l'établissement)	l'Assistante Sociale	contribue à lever des obstacles sociaux pouvant compromettre une poursuite de formation			bilan social (non systématique, par ex. dossier fonds social lycéen, MDPH...)
administratif (partenaires extérieurs à l'établissement)	l'Infirmière	contribue au maintien en milieu non spécialisé d'élèves nécessitant des soins			
administratif (partenaires extérieurs à l'établissement)	les établissements d'accueil	accueillent les élèves qui leurs sont affectés	informent sur les formations qu'ils dispensent (réunions, portes ouvertes, immersion...)	informent sur les débouchés de leurs formations	connaissent le devenir de leurs anciens élèves (=référence pour les nouveaux candidats)
administratif (partenaires extérieurs à l'établissement)	le Centre d'Information et d'Orientation	lieu d'accueil, d'information et de conseil ; observatoire du Bassin d'Education et de Formation	recueille et diffuse des informations sur les formations, le fonctionnement de l'orientation...	recueille et diffuse des informations sur les métiers, l'insertion...	recueille et diffuse des informations sur les cursus (=référence pour l'élaboration du projet personnel)
administratif (partenaires extérieurs à l'établissement)	le Directeur de CIO	évalue les besoins de la population du district ; organise l'activité du CIO	concourt à l'organisation de l'information dans le district	concourt à l'organisation de l'information dans le district	
administratif (partenaires extérieurs à l'établissement)	le Conseiller d'Orientation Psychologue	conseille le chef d'établissement pour l'EAO ; apporte aux équipes éducatives son regard de spécialiste	selon le projet d'établissement	selon le projet d'établissement	conseille sur les choix en tenant compte des dimensions psychologiques des élèves
partenaires extérieurs à l'E.N.	Pôle Emploi	acteur du marché local de l'emploi	informe sur l'offre de formation par alternance	connaît le mode de recrutement des entreprises	
partenaires extérieurs à l'E.N.	les Chambres Consulaires, Fédérations professionnelles ...	promouvent des actions d'information des élèves ("Bravo les artisans", "jeunes – entreprises"...)	concourent à l'élaboration des programmes	diffusent des informations sur l'évolution des branches professionnelles	
partenaires extérieurs à l'E.N.	les entreprises	expriment des besoins de main d'œuvre, souvent à court terme	accueillent des élèves en formation professionnelle	accueillent des élèves en séquences d'observation	

Qui fait quoi ?

Qui ne fait pas ?

Après l'analyse, la synthèse :

Une vision globale du tableau montre que les acteurs de l'orientation sont nombreux, mais que l'élève est bien seul.

En effet, peu d'entre eux mettent en œuvre des actions permettant à l'élève de bien se situer pour se déterminer.

Les établissements d'accueil, les anciens élèves, l'I.A., le C.I.O. fournissent des éléments d'après lesquels l'élève s'identifie à quelqu'un, se projette dans un cursus, estime ses chances d'être affecté... mais ces éléments doivent être mis à sa disposition à des moments précis de l'élaboration du projet.

Donc, si l'on excepte le médecin et l'assistante sociale, il ne reste que deux acteurs essentiels : le Prof et le COP.

Leur rôle peut être amplifié ou réduit selon la place de l'orientation dans le projet d'établissement, et la qualité des articulations du programme d'information et d'orientation de l'établissement.

CQFD

Z. A.

Pour mieux nous connaître et obtenir d'autres éléments de compréhension sur l'orientation en général et les CIO en particulier, visitez régulièrement notre site :

<http://www.andcio.org/>